



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

GRANDE PAUVRETÉ ET DROITS DE L'ENFANT
***Les enfants pauvres et leurs familles, des droits
fondamentaux en friche...***

***10. Le droit à l'éducation : La situation des
jeunes en situation de précarité dans
l'enseignement secondaire***

Dominique Visée-Leporcq

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Sommaire

Résumé.....	4
Avant-propos.....	6
Introduction.....	7
Le premier degré : dès l'entrée en secondaire, des orientations liées aussi à l'origine sociale, dans des formes très inégales.	8
Le premier degré différencié.....	8
La première accueil : la classe dont le public est le plus précarisé.....	8
La 2 ^e Professionnelle.....	9
Le premier degré différencié, une chance ?.....	9
Quels résultats et perspectives pour les élèves commençant l'enseignement secondaire dans le premier degré différencié ?.....	9
Le premier degré commun.....	10
Des élèves défavorisés complètement largués !.....	10
Une forte dispersion à l'issue du premier degré commun.....	11
Le deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire.....	11
Une grande disparité sociale entre filières.....	11
Les jeunes issus de milieux défavorisés majoritairement dans l'enseignement professionnel....	12
L'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études.....	12
Un taux de redoublement prodigieux et des réorientations qui touchent davantage les élèves de milieux défavorisés.....	12
Des écoles très inégales.....	13
Certification - sortie prématurée du système scolaire	13
Éléments du vécu des plus défavorisés dans l'enseignement secondaire.....	14
Conclusion.....	15

Résumé

Les caractéristiques de notre enseignement - taux important de redoublements, orientations vers des filières et formes d'enseignement très différenciées, dualisation des écoles – se renforcent dans l'enseignement secondaire, accroissant les disparités entre enfants, entre filières et entre établissements. Une majorité de jeunes sont marqués par l'échec, le redoublement et les réorientations involontaires.

Les jeunes issus des milieux précarisés sont les plus touchés par ces mécanismes. Ils entrent massivement en secondaire dans le premier degré différencié, d'où très peu peuvent rejoindre d'autres formes d'enseignement que le professionnel de plein exercice ou en alternance, sans que cette orientation corresponde à un choix et un projet réels. Un nombre important est scolarisé dans l'enseignement professionnel spécialisé. Le taux d'abandon est alarmant, dès le premier degré. Un jeune sur trois n'arrive pas à terminer l'enseignement secondaire. Parmi les plus précarisés certains quittent l'école en maîtrisant trop peu la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans la vie quotidienne.

GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'ENFANT

Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche...

10. Le droit à l'éducation : La situation des jeunes en situation de précarité dans l'enseignement secondaire

Avant-propos

Nous avons vu dans une analyse précédente¹ que la pauvreté affecte tous les droits humains et que ceux-ci sont indivisibles et indissociables. Il est donc essentiel de développer une politique globale de lutte contre la pauvreté et d'accès de tous à ces droits.

Cependant, il est important aussi de connaître l'état des différents droits pour les enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique, d'autant plus que les études statistiques ne sont pas nombreuses et n'en donnent qu'une idée peu précise². C'est pourquoi, cette deuxième série d'analyses sur des droits de l'enfant particuliers³ s'appuie notamment sur des constats de terrain issus de la rencontre d'ATD Quart Monde avec des familles et des enfants vivant aujourd'hui dans la grande pauvreté. Ces analyses rendent compte aussi de leur expression et de leur réflexion au travers d'activités d'éducation permanente et d'activités culturelles développées avec eux. En effet, il est essentiel que leur expérience unique et l'analyse qui en ressort soient prises en compte pour que les mesures les atteignent et leur soient bénéfiques.

Dans ces analyses nous examinerons donc l'accès actuel des enfants vivant dans la grande pauvreté en Belgique à chacun de leurs droits principaux, sans jamais perdre de vue que ces droits sont liés entre eux et aux droits de leur famille (parents, frères et sœurs, famille élargie). Nous nous limiterons cependant à la situation des enfants en grande pauvreté vivant légalement en Belgique, parce que nous n'avons pas actuellement une connaissance suffisante de la situation des « illégaux »⁴. Nous constaterons que de nombreuses situations de non-droit, dénoncées dans des publications précédentes – parfois anciennes, comme « Enfants de ce temps »⁵ - persistent. Comme hier, ces enfants semblent être ignorés..., tant qu'ils ne « dérangent pas », ne dénotent pas trop... Ils ont été rejoints, durant les dernières décennies, par ceux d'autres familles ayant basculé dans la misère, dont certaines venues d'ailleurs à la recherche d'une vie meilleure. Ils sont souvent devenus à leur tour des parents sans instruction, sans travail, en mauvaise santé, sans droits, meurtris de ne pouvoir offrir le meilleur ni même le nécessaire à leurs enfants, souvent considérés responsables des conditions de vie dans lesquelles ils grandissent, si ce n'est coupables de les mettre au monde... Nous attirerons aussi l'attention sur l'apparition de situations nouvelles, conséquences d'évolutions sociales ou de réponses données à des problèmes repérés chez l'enfant ou sa famille, réponses qui risquent d'être sources de non-droits.

Nous formulerons enfin quelques recommandations, étant entendu que les recommandations générales, présentées dans une analyse précédente⁶, restent valables dans chaque partie.

L'objectif à atteindre est que tout enfant « vulnérable », et particulièrement l'enfant en grande pauvreté, bénéficie de l'attention particulière due aux enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles⁷, afin que tout enfant accède à l'ensemble de ses droits.

¹ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 1. Les droits humains fondamentaux sont universels, indivisibles et indissociables, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007, disponible sur le site www.atd-quartmonde.be

² Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 2. Connaître la grande pauvreté (des enfants) dans les pays riches, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

³ Ont déjà été publiées : Grande Pauvreté et droits de l'Enfant : 4. Droit à un niveau de vie suffisant, droit des familles à l'aide de l'Etat, 2007 ; 5. Le placement, déni du droit de vivre en famille ?, 2008 ; 6. Le droit aux relations familiales, 2008 ; 7. Droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état - Droit de faire valoir leur point de vue, 2008 ; 8. Droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire, 2008 ; 9. Droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental, 2008.

⁴ Dans tous les pays où il est implanté, ATD Quart Monde rencontre des familles et des enfants en situation illégale. Leur situation est souvent extrêmement préoccupante, du point de vue du respect de l'ensemble des droits humains. ATD Quart Monde international a fait de cette problématique une question prioritaire à travailler dans les prochaines années.

⁵ Enfants de ce temps. Livre blanc des enfants du Quart Monde. Éditions Science et Service, 1979.

⁶ Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

⁷ Préambule de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989.

Introduction

Le droit à l'éducation est un droit fondamental, inscrit dans de nombreux textes internationaux et particulièrement dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant⁸.

Pourtant, il est loin d'être réalisé dans le monde et même dans les pays développés pour certaines catégories d'enfants. C'est le cas aussi en Communauté Française. Une première analyse a présenté la situation globale, en pointant de grandes disparités et inégalités directement liées à l'origine sociale des élèves. Une deuxième analyse a fait le point sur l'enseignement fondamental : le nombre d'enfants en retard ou orientés en enseignement spécialisé s'accroît avec les années. Certains élèves n'acquièrent jamais le niveau du certificat d'études de base. Beaucoup d'enfants très défavorisés font partie de ceux-ci.

Cette analyse examinera la situation et le parcours des jeunes issus de milieux précarisés dans l'enseignement secondaire. L'organisation de celui-ci est assez complexe en Communauté Française. Il se caractérise, dès le début, par des filières différentes et hiérarchisées, sinon officiellement, du moins dans la pratique, dans les mentalités et par les performances scolaires de ceux qui les fréquentent. Les indicateurs de l'enseignement⁹ confirment que ces filières reçoivent des populations d'origines socioéconomiques différentes, qui ont eu et/ou auront des parcours scolaires différents. Des passerelles sont prévues entre ces filières, mais elles sont surtout empruntées dans le sens du plus « difficile – prestigieux » vers le « plus facile - moins prestigieux » : général -> technique de transition -> technique de qualification -> professionnel. Il ne faut pas oublier l'enseignement spécialisé dans lequel sont encore envoyés des jeunes jusque là en enseignement ordinaire, mais ayant accumulé des retards et des lacunes qui semblent insurmontables !

Nous verrons aussi que les retards et les redoublements s'accroissent encore dans l'enseignement secondaire. Malgré l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans (instaurée en 1983), âge normal auquel un élève devrait terminer l'enseignement secondaire, un nombre considérable de jeunes ne parvient pas à ce niveau d'acquis, jugé pourtant indispensable pour prendre place aujourd'hui dans la société, puisqu'elle a pris des moyens législatifs et institutionnels pour l'assurer à tous.

Nous distinguerons le premier degré de l'enseignement secondaire des deux suivants. Le premier degré se caractérise par une forte différence entre les filières. Le premier degré différencié accueille surtout des enfants n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire. Nous chercherons à comprendre quelle chance il représente pour eux. Nous nous attarderons moins sur les deux derniers degrés, parce que la répartition des effectifs entre les différentes filières - professionnel, technique et général – a été davantage étudiée au cours des 20 dernières années. De plus, nous constatons que relativement peu de jeunes des familles très pauvres accèdent aux deuxième et troisième degrés et y poursuivent leurs études.

⁸ Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), ONU, 1989, articles 28 et 29.

⁹ Indicateurs de l'enseignement, Ministère de la Communauté française de Belgique / ETNIC Commission de pilotage de l'enseignement, 2007. Téléchargeables sur www.enseignement.be, dossier 7 : Disparités socioéconomique dans l'enseignement fondamental et secondaire, p 18-19.

Le premier degré : dès l'entrée en secondaire, des orientations liées aussi à l'origine sociale, dans des formes très inégales.

Les enfants entrent normalement dans l'enseignement secondaire à 12 ans. Actuellement, du fait de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, tous les élèves accèdent à l'enseignement secondaire. Ce n'était pas le cas pour les générations précédentes. Certains quittaient l'enseignement après l'enseignement primaire (ou après un quatrième degré) vers 14 ans.

Les élèves sont « normalement » accueillis dans le premier degré commun, comprenant la première année (1A) et la deuxième année commune (2C). Une troisième année est organisée pour les élèves n'ayant pas atteint le niveau requis normalement à 14 ans, permettant d'accéder à la 3^{ème} année de l'enseignement technique et général. Parfois cette année est organisée après la première année. Il s'agit alors d'une première année complémentaire (1AC). Le plus souvent elle est organisée après la deuxième année, il s'agit alors d'une deuxième Commune complémentaire (2CC).

Les élèves très en retard en primaire ou n'ayant pas obtenu leur CEB, sont accueillis dans le premier degré différencié, qui comporte deux années, la 1Accueil (1B) et la 2Professionnelle (2P). Ces classes ont pour objectif premier de remettre les élèves à niveau pour entamer le secondaire et les amener à obtenir le CEB.

Des passerelles existent entre les deux formes du premier degré de l'enseignement secondaire. Nous examinerons comment elles sont pratiquées.

En 2003, un peu plus de 90 % des élèves ont entamé leurs études secondaires en 1A, près de 10 % en 1B¹⁰. Il est probable que cette proportion reste similaire d'année en année. Plus de 10 % des enfants, si l'on prend aussi en considération ceux qui sont en enseignement spécialisé, sont donc jugés incapables d'intégrer l'enseignement secondaire normal.

Le premier degré différencié.

La première accueil : la classe dont le public est le plus précarisé.

Les jeunes « en retard », les garçons et les jeunes de nationalité étrangère sont sur-représentés en 1B, alors que les effectifs sont plus mixtes en 1A.¹¹

Il apparaît surtout que la première accueil rassemble des élèves issus de milieux précarisés. Une étude de l'APED¹² de 1997 montrait qu'à 12 ans, en Hainaut, 22 % des enfants dont le père n'avait pas d'autre diplôme que le CEB, étaient en 1B et 21 %, encore en primaire. Les Indicateurs de l'enseignement confirment maintenant ce fait dans l'ensemble de la Communauté française : les élèves de 1B ont l'indice socioéconomique le plus bas de tout l'enseignement ordinaire : - 0,68 alors que cet indice est de +0,07 en 1A¹³! L'écart entre ces deux formes est le plus grand de toutes les années où la situation est connue!

¹⁰ D'après Les Indicateurs de l'enseignement, o. c. p. 38.

¹¹ Ibidem, 4. Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes de l'enseignement ordinaire, p.12 et 13.

¹² Inégaux devant l'école, enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires, J.P. Kerckhof et N. Hirtt, 1997.

¹³ L'indice socioéconomique du quartier d'habitation de l'élève est fixé à partir de 11 critères. Sa valeur moyenne est de 0 et il va de -1 (indice le plus bas des quartiers les plus pauvres) à +1 (indice le plus élevé, des quartiers les plus favorisés). Indicateurs de l'enseignement, o.c., p. 18

Une orientation extrêmement différenciée entre élèves s'opère donc à 12-13 ans, à l'entrée de l'enseignement secondaire, selon, bien sûr, leur situation scolaire, mais aussi en fonction du sexe, de la nationalité et plus sûrement encore, en fonction de leur appartenance sociale !

La 2^e Professionnelle

La situation des élèves de 2P paraît elle aussi très critique.

L'indice socioéconomique en 2P est de $-0,38$, alors qu'il est de $+0,14$ pour les élèves de 2C. Il est donc très faible, mais nettement plus élevé que la 1B. Comment expliquer cette différence ? L'examen du parcours des élèves entrés en secondaire en 2003 apporte des éléments de réponse qu'il serait intéressant de vérifier¹⁴. D'abord, la 2P accueille 6 % des élèves ayant commencé leurs études secondaires en 1A. Celle-ci présente un indice socioéconomique plus élevé ($+0,07$) ; mais l'on peut supposer que ce ne sont pas les plus favorisés qui sont orientés si tôt en enseignement professionnel. Ensuite, des enfants – probablement parmi les plus défavorisés - ont déjà décroché ou ont été réorientés vers l'enseignement spécialisé entre la 1A et la 2P.

En 2^e professionnelle, 70 % des élèves ont déjà redoublé, alors qu'ils sont 29 % dans le premier degré commun. Leurs performances sont très faibles : 60 % ont des résultats insuffisants en lecture, lors de l'évaluation externe¹⁵ ; 45 % éprouvent des difficultés à répondre à des questions de mathématique issues de l'épreuve externe du CEB. « *Que fait-on de ces élèves ? Comment sont-ils arrivés « aussi loin » dans leur scolarité avec de telles difficultés ? Est-ce que l'orientation vers les études professionnelles était un choix positif ou une façon de reporter le problème ailleurs ?* », On peut se poser la question avec la FAPEO.¹⁶

Le premier degré différencié, une chance ?

Le premier degré différencié représente-t-il une chance de raccrocher à l'enseignement et de pouvoir poursuivre une formation dans l'enseignement secondaire ? ou représente-t-il surtout une relégation d'élèves dont l'école ne sait que faire ?

Des professionnels de l'enseignement, des PMS nous disent parfois qu'à difficultés similaires, des solutions différentes sont proposées par les institutions et/ou choisies par les familles, selon leur appartenance sociale, impliquant des ressources et stratégies différentes par rapport à l'école : orientations en enseignement spécialisé, en 1B ou redoublement, remédiations et aides extérieures etc.

La mise en place du premier degré différencié devrait constituer une deuxième chance pour de grands enfants en retard ou en échec d'acquérir les savoirs de base, en partant de leur situation réelle, pour prendre pied dans le secondaire.

Cependant, beaucoup de ces jeunes ont un passé de difficultés et d'échecs scolaires. Certains ont aussi développé des sentiments de honte, d'impuissance, de dégoût et parfois de rage par rapport à l'école. L'enseignement fondamental n'est pas arrivé à leur transmettre les savoirs attendus, à reconnaître et développer leurs potentialités et les a parfois bien mal traités. C'est un réel défi de remédier à de grands retards accumulés et à ces sentiments négatifs. Jusqu'à présent, il semble que le premier degré différencié y soit peu parvenu.

¹⁴ Indicateurs de l'enseignement, o.c., 2007 : 17 Parcours sur trois ans des élèves de première année de l'enseignement secondaire ordinaire.

¹⁵ Les indicateurs de l'enseignement o.c. 2007 : 22. Compétences en lecture des élèves de deuxième secondaire.

¹⁶ Dialogue 51, 07-09/08 « Variations sur l'échec : stop ou encore ? »

Quels résultats et perspectives pour les élèves commençant l'enseignement secondaire dans le premier degré différencié ?

Il est important de comprendre dans quelle mesure la 1B parvient actuellement à relever ces immenses défis et quelle est la trajectoire des jeunes qui y passent.

L'obtention du certificat d'études de base (CEB)

Un peu plus de la moitié des élèves de 1B y obtiennent le CEB, et encore près de deux sur dix en 2P¹⁷. Donc, l'orientation dans le premier degré différencié semble déboucher, pour environ 70 % des élèves, sur l'obtention du CEB et atteint honorablement un de ses objectifs.

Toutefois, il serait important de connaître les acquis réels que recouvre ce CEB s'il a encore été délivré dans les établissements scolaires et non à partir d'une épreuve externe. Il serait intéressant aussi de connaître le profil de ceux qui n'obtiennent pas le CEB.

Le parcours scolaire

L'examen de la cohorte des élèves entrés dans l'enseignement secondaire en 2003¹⁸ donne des indications sur le parcours des élèves entrés dans l'enseignement secondaire en 1B :

- seulement 15,3 % sont passés l'année suivante en 1A : 9,3 % ont ensuite accédé à la 2C, 1,1 % a fait une 1^{ère} année complémentaire (1AC), tandis que 5 % étaient orientés à la fin de la 1A vers le professionnel (2^{ème} ou 3^{ème} P),
- la grande majorité des élèves est passée en 2P (70,7 %), puis en 3^{ème} P (61,7 %),
- 3,1 % ont été orientés dans l'enseignement spécialisé après la 1B et 1,8 % encore après la 2P,
- 10,1 % ont quitté l'enseignement !

Un décrochage précoce interpellant

Un enfant sur 10 entré dans l'enseignement secondaire en 1B sort donc du système scolaire au cours des trois premières années de secondaire ! Ce fait est extrêmement interpellant et confirme nos constats de terrain ! Des jeunes issus de familles très défavorisées décrochent de l'école en début de secondaire, parce qu'ils n'y ont plus ni place, ni intérêt.

Comment « raccrocher » ces élèves si mal à l'aise à l'école, dont probablement les retards et lacunes n'ont pu être comblés au cours de ce premier degré différencié, dont l'estime de soi n'a pu être restaurée et pour lesquels un projet d'avenir positif passant par une formation scolaire n'a pu être construit !

Ces jeunes sont probablement ceux qui éprouvent le plus de difficultés scolaires et socioéconomiques. Il serait intéressant de pouvoir faire le profil socioéconomique des élèves qui tirent profit de la 1B et de ceux pour lesquels elle semble un échec complet !

Il s'avère donc que, même si une majorité des élèves obtiennent un CEB dans le 1^{er} degré différencié, pour la plupart des élèves, l'entrée en 1B débouche sur l'orientation vers l'enseignement professionnel : en troisième, 65,5 % des élèves passés par la première B se retrouvent en professionnel de plein exercice et 5,5 % en alternance. Pour un peu moins d'un élève sur dix, il représente une opportunité de rejoindre le cursus normal. Pour un sur vingt, il aboutit à l'orientation en enseignement spécialisé. Enfin un élève sur dix n'est plus scolarisé.

¹⁷ Ces proportions ont été obtenues en extrapolant des chiffres cités dans [les indicateurs de l'enseignement](#), ceux du CEB portent sur l'année 2005, tandis que ceux de la cohorte de 1^{ère} A sur 2004 et de la 2^{ème} P en 2005. Il serait intéressant d'avoir des pourcentages plus précis.

¹⁸ [Indicateurs de l'enseignement](#), o.c., 17 Parcours sur trois ans des élèves de première année de l'enseignement secondaire ordinaire.

Le premier degré commun

Des élèves défavorisés complètement largués !

Jusqu'à présent, le CEB peut représenter des acquis parfois très différents selon les établissements qui le délivrent. Dans des quartiers défavorisés, des petites écoles de village, les acquis de beaucoup d'élèves sont souvent bien moindres que dans les autres écoles, atteignant parfois juste le niveau de quatrième primaire. Les conséquences sont parfois très lourdes à l'entrée en secondaire. Des enfants de familles défavorisées, peu informées du système scolaire, ont obtenu leur CEB, mais se trouvent rapidement « largués » en 1A : leur retard est énorme par rapport aux autres élèves et aux attentes des professeurs et ils sont rapidement en grand échec. De plus, le fossé socioculturel avec la majorité des autres élèves – la plupart inconnus en début d'année - rend les relations difficiles. L'environnement et le fonctionnement de l'enseignement secondaire leur sont totalement inconnus et peu compréhensibles ; les sanctions tombent parfois sans qu'ils en comprennent les raisons ou puissent les éviter !

Beaucoup de ces élèves sont, parfois rapidement, réorientés vers la 1B, dans l'enseignement professionnel ou spécialisé. Souvent, cette orientation est mal comprise et vécue comme une exclusion ou un nouvel échec. Les enfants la vivent très douloureusement ; elle entraîne aussi de grosses difficultés pour les familles, étant donné les frais supplémentaires qu'elle entraîne (autres exigences, matériel etc...). C'est souvent le début du décrochage, sauf si l'école montre une grande compréhension pour ces difficultés, si l'enfant et la famille peuvent être soutenus.

Même avec de bons acquis ou des capacités exceptionnelles, les jeunes issus de milieu très défavorisé s'adaptent très difficilement dans le premier degré commun.

Une forte dispersion à l'issue du premier degré commun

80,9 % des enfants entrés en 1A en 2003 passent en 2C en 2004; mais seulement 54 % accèdent ensuite en 3^{ème} générale sans redoubler.

Il apparaît aussi que 3,4 % des élèves dans le premier degré commun quittent l'enseignement au cours de leurs 3 premières années de secondaire. Un enfant sur cent est orienté vers l'enseignement spécialisé ; un sur 10 est orienté en enseignement professionnel et un sur vingt dans l'enseignement en alternance.¹⁹

Le deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire

La situation dans ces degrés est mieux connue grâce à plusieurs études menées au cours des dix dernières années. Il nous semble que peu de jeunes issus de familles très défavorisées accèdent au deuxième degré. Ils ont souvent un gros retard à cette étape et ont déjà connu des réorientations ou changements d'école. C'est souvent à ce moment que débute le décrochage. Il semble que les causes principales en soient la déception, le découragement, voire le dégoût de l'élève, qui ne voit plus d'issue et de perspective dans l'enseignement et/ou refuse la seule orientation proposée. Cette situation semble particulièrement marquée dans les grandes villes.

¹⁹ Indicateurs de l'enseignement o.c. 17 : Parcours sur trois ans des élèves de première année de l'enseignement secondaire ordinaire, p.38-39

Les indicateurs de l'enseignement²⁰ confirment pour l'ensemble de la Communauté Française, les constats des études précédentes réalisées sur un espace géographique plus restreint.

Une grande disparité sociale entre filières

D'une manière générale, « *une disparité importante entre les formes d'enseignement secondaire apparaît... Cette dispersion s'accroît dans les 2^e et 3^e degrés où le niveau socioéconomique moyen pour les élèves fréquentant la forme professionnelle (de la 3P à la 6P) est de -0,33 ; pour la forme technique de qualification (de la 3TQ à la 6TQ), il est de -0,07; pour la forme technique de transition (de la 3TT à la 6TT), l'indice moyen passe à +0,21 et enfin pour la forme générale (de la 3G à la 6G), il atteint +0,31.*

Ainsi la 2C, à l'issue de laquelle intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en troisième année. »

Il est important de se rappeler aussi que, pour certains, le « triage » s'est opéré bien avant. Un grand nombre d'élèves, parmi lesquels les plus défavorisés, ne fréquentent jamais la 2C ! De plus, le « choix en troisième année » est tout relatif : une bonne part des orientations sont quasiment des obligations, des orientations négatives, imposées en fonction des résultats obtenus et de l'origine socioéconomique.

Les jeunes issus de milieux défavorisés majoritairement dans l'enseignement professionnel.

Les jeunes issus de milieux défavorisés encore dans l'enseignement dans le troisième degré se retrouvent surtout en professionnel, que ce soit dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou en alternance, mais aussi dans l'enseignement spécialisé.

L'enseignement spécialisé et l'enseignement en alternance ont tous deux un indice très bas (-0,45) en secondaire, qui montre qu'ils accueillent majoritairement des jeunes issus de quartiers peu favorisés ; ces orientations ont aussi été perçues à travers le parcours d'une cohorte d'élèves.²¹

En 3^{ème} professionnel l'indice socioéconomique est très bas aussi (-0,41). Dans les autres filières, les indices sont nettement plus élevés : -0,12 en 3^{ème} technique de qualification ; +0,14 en 3^{ème} technique de transition et +0,25 en 3^{ème} générale.

L'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études.

En outre, on constate que « *dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés.* »

Il serait intéressant de vérifier ces hypothèses, qui nous semblent toutes deux réalistes et pouvant se combiner pour expliquer cette modification. N'oublions pas non plus que des élèves sont (ré)orientés vers l'enseignement spécialisé ou abandonnent leur scolarité. Ces élèves échappent dès lors aux statistiques de l'enseignement secondaire ordinaire.

²⁰ Les citations et chiffres repris dans cette partie, sauf indication contraire proviennent de Les indicateurs de l'enseignement, o. c. 2007, 7. Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire, p.18-19.

²¹ Indicateurs de l'enseignement o. c.

Un taux de redoublement prodigieux et des réorientations qui touchent davantage les élèves de milieux défavorisés

Le taux moyen de redoublement ne cesse de grimper. De la 2^{ème} à la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire ordinaire, toutes options confondues, le retard passe de 33 à 47 % ! A 15 ans, 44 % des élèves ont déjà un an de retard. En 5^{ème} secondaire, moins de la moitié des jeunes qui sont encore dans l'enseignement ordinaire sont « à l'heure », 29 % ont un an de retard, 27 % 2 ans...²²

Les filières les moins prestigieuses accueillent sans cesse de nouveaux élèves de plus en plus « en retard » : en 3^{ème} générale, deux jeunes sur dix ont redoublé, pour trois en technique de transition, cinq en technique de qualification et presque 8 en professionnel ! En cinquième leur proportion a augmenté partout, de 10 % en général et technique, un peu moins dans le professionnel, probablement parce qu'on y compte le plus d'abandons. Mais les retards s'accroissent : en 5^{ème} technique de qualification et en 5^{ème} professionnelle, près de 40 % des élèves ont deux ans et plus de retard ; 20 % ont trois ans et plus de retard en professionnel !²³

Ces filières accueillent davantage de jeunes de milieux populaires et défavorisés.

Ceux-ci sont les plus concernés par les redoublements : ainsi, une étude en Hainaut montre que plus de la moitié des jeunes de 15 ans dont le père est ouvrier ou sans profession ont déjà doublé une fois ; parmi eux, un tiers, au moins deux fois. Par contre, 66 % des jeunes ayant des parents cadres ou exerçant une profession libérale et 73 % des enfants d'enseignants n'ont jamais redoublé.²⁴

Des écoles très inégales.

Selon les filières et options qu'elles organisent et la population qu'elles accueillent, les écoles sont très inégales entre elles : ainsi, les études PISA²⁵ montrent que dans le quart des écoles où les performances moyennes sont les plus basses, 73 % des élèves ont du retard, contre 21 % dans le quart des écoles les plus fortes. Cette dualisation est particulièrement marquée dans les grandes villes comme Bruxelles et Charleroi. Elle a probablement été renforcée par un effet pervers des dispositifs de discriminations positives.

Les décrets « inscription » et « mixité » ont tenté de légiférer pour favoriser la mixité sociale des écoles. La réglementation de l'inscription en secondaire n'est évidemment pas la seule source de discrimination. Mais puisqu'elle en est une, elle doit être contrôlée. Cependant, les élèves de milieux défavorisés ont été relativement peu concernés par la mesure exécutée fin 2007 et leurs parents n'étaient pas dans les files ! Il y a peu de chance aussi qu'ils soient fin 2008 sur les listes d'attente des écoles les plus réputées, dont ils ignorent même l'existence ! Par manque d'information et de moyens, les critères déterminants dans le choix de l'école restent pour eux la proximité et le fait que d'autres enfants connus la fréquentent.

Certification - sortie prématurée du système scolaire

Le diplôme d'enseignement secondaire sanctionne le niveau d'enseignement que devrait atteindre tout enfant à la fin de l'obligation scolaire en Belgique. Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré en fin de secondaire de transition (général et technique) et donne accès à l'enseignement supérieur. Il peut également être obtenu, (parfois après une 7^{ème} année) dans l'enseignement technique de qualification ou professionnel, qui délivre aussi un certificat d'étude

²²Les indicateurs de l'enseignement, 2006, op cit.

²³ Ibidem

²⁴ Inégaux devant l'école, op cit.

²⁵ Programme international pour le suivi des acquis, réalisé par l'OCDE, 2003

(CE). Le certificat de qualification professionnelle (CQ6), délivré à l'issue des études techniques et professionnelles ouvre directement au marché de l'emploi.

Il est encore difficile de connaître le pourcentage exact de jeunes ayant acquis le diplôme du secondaire. Il est difficile aussi d'appréhender l'ampleur du phénomène du décrochage scolaire, qui laisse des jeunes « sur le carreau », sans aucune formation et souvent avec des acquis très réduits.

Cependant, des données récentes permettent de dresser un tableau de la situation, qui nous semble alarmante :

« Si 34 % des jeunes terminent leurs études secondaires à temps, une proportion équivalente quitte l'enseignement avant le terme et ce malgré l'obligation scolaire à 18 ans » remarque la Plate-forme contre l'échec scolaire²⁶. Ce taux d'abandon est de 21 % en Flandre ; la Communauté Française est avec la Grèce, l'endroit où il y a le plus de décrochages avant la fin de l'obligation scolaire parmi tous les pays développés²⁷.

Un élève sur cinq qui a entamé une 5^{ème} secondaire quitte l'enseignement sans diplôme de 6^{ème} (toutes sections confondues). C'est un tiers des élèves dans le professionnel, où 90 % des élèves sont en retard dans les dernières années²⁸.

L'origine socioculturelle semble là encore importante : 26 % des jeunes de 18 à 24 ans, dont les parents ont au maximum un diplôme de primaire ou d'enseignement secondaire inférieur, ont quitté l'école avant la fin du secondaire. Cette situation touche 12 % de ceux dont les parents ont un diplôme de secondaire supérieur et seulement 3 % des jeunes dont les parents ont un diplôme de l'enseignement supérieur.²⁹

Quel est alors le pourcentage des jeunes dont les parents n'ont pas eu le CEB et/ou ont fréquenté l'enseignement spécialisé dans cette situation ?

Qu'en sera-t-il demain pour les enfants de ces jeunes ?

Éléments du vécu des plus défavorisés dans l'enseignement secondaire

Depuis la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans en 1983, l'enseignement secondaire accueille un public qui y avait peu accès auparavant. Il s'y est peu préparé et ne semble pas capable d'assurer ses objectifs pour un grand nombre de jeunes.

Jusqu'il y a peu, en milieu défavorisé, très peu d'adultes avaient fréquenté ce type d'enseignement. La complexité, le caractère impersonnel et la rigidité de l'enseignement secondaire³⁰ le rendent totalement incompréhensible aux personnes de ces milieux. Beaucoup de messages, exigences, sanctions sont perçus comme arbitraires et ajoutent aux sentiments d'exclusion, d'échec et de méfiance vécus souvent dès l'enseignement fondamental. Le monde de l'enseignement n'a généralement pas conscience des multiples obstacles que ces jeunes rencontrent dans leur scolarité³¹. Le décalage culturel existe parfois aussi avec les autres élèves et rend les relations

²⁶ Mémorandum de la Plate-forme contre l'échec scolaire, www.ligue-enfants.be

²⁷ Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de l'OCDE 2000, : <http://www.oecd.org>

²⁸ Syndicats, 6/04/07

²⁹ d'après « Le risque de tomber dans la pauvreté est-il plus élevé chez les personnes peu qualifiées ? » Des faits et des chiffres. Service de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité, www.luttepauvreté.be/chiffres_enseignement.

³⁰ Que l'on pense à l'organisation du secondaire, les horaires, l'intitulé des cours, au nombre de professeurs, au règlement d'ordre intérieur et au projet d'établissement, la plupart du temps illisibles et incompréhensibles pour ces familles...

difficiles. Ces jeunes vivant dans des conditions difficiles ont hâte, plus rapidement que les autres, de devenir indépendants, d'aider leur famille ou de la quitter.

La plupart des enfants défavorisés entrent en secondaire en 1B. Si un nombre important d'enfants obtient le CEB dans le premier degré différencié, il apparaît que très peu rejoignent l'enseignement de transition après être passés dans cette forme d'enseignement. Le taux de décrochage y est important ; les retards et abandons s'accroissent au fur et à mesure des années, particulièrement dans les filières les moins prestigieuses. La cause principale des décrochages est la déception et le découragement de l'élève, qui ne voit plus d'issue et de perspective dans l'enseignement et refuse la seule orientation proposée.

Aujourd'hui, les jeunes adultes rencontrés par ATD Quart Monde ont pour la plupart décroché en début de secondaire et ont une expérience très négative de l'enseignement, où ils n'ont guère appris davantage que leurs aînés !

La plupart, comme nombre d'adultes, sont très marqués par les échecs et les humiliations cumulés dans leur parcours scolaire. Ils ont peu confiance en leurs capacités à apprendre, à participer et à entreprendre.

Conclusion

Les caractéristiques de notre enseignement - taux important de redoublements, orientations vers des filières et formes d'enseignement très différenciées, dualisation des écoles – se renforcent dans l'enseignement secondaire, accroissant les disparités entre enfants et entre établissements. Une majorité de jeunes sont marqués par l'échec, le redoublement et les réorientations involontaires. Ceux qui s'en sortent le mieux sont les enfants des familles plus aisées ou éduquées, particulièrement ceux dont les parents sont enseignants.

Les jeunes issus des milieux précarisés sont les plus touchés par ces mécanismes. Ils entrent massivement en secondaire dans le premier degré différencié, d'où très peu peuvent rejoindre d'autres formes d'enseignement que le professionnel de plein exercice ou en alternance, sans que cette orientation corresponde à un choix et un projet réels. Un nombre important est scolarisé dans l'enseignement professionnel spécialisé. Le taux d'abandon est alarmant. Un jeune sur trois n'arrive pas à terminer l'enseignement secondaire.

Ainsi l'enseignement obligatoire en Communauté française ne parvient pas à assurer le droit à l'éducation que l'état reconnaît à chaque enfant et cela pour un grand nombre de jeunes ! Parmi les plus précarisés certains maîtrisent trop peu la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans la vie quotidienne. Ils en ont souvent une expérience très négative de l'école.³²

³¹ Les obstacles à la participation dans tous les domaines ont été développés dans l'analyse Grande Pauvreté et droits de l'Enfant. 3. Atteindre les enfants vivant dans la grande pauvreté et leur famille. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, décembre 2007.

³² ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles signataire du mémorandum de la Plate-forme contre l'échec scolaire et se rallie à ses propositions. www.ligue-enfants.be

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008